

3 mai 2021

CIRCULAIRE CTOI

2021-24

Madame/Monsieur,

CONFIRMATION DE LA TENUE DE LA S25 PAR VIDEOCONFERENCE

Par la Circulaire CTOI 2021-22, la Vice-présidente de la CTOI demandait aux Membres de la CTOI de confirmer si la S25 et ses réunions associées devraient se tenir par vidéoconférence en raison des circonstances exceptionnelles engendrées par la pandémie de COVID-19.

Le Secrétariat a reçu 20 réponses acceptant de tenir la S25 de manière virtuelle et donc de suspendre, à titre exceptionnel, les articles du Règlement intérieur de la CTOI qui présupposent des sessions physiques de la Commission. Il y a eu 4 réponses indiquant une préférence pour une réunion en présentiel et 1 abstention.

Vingt réponses « en faveur » correspondent à la majorité des deux tiers des Membres requise pour prendre cette décision. Par conséquent, la S25, le CdA18, le CPAF18 et le CTPG04 se dérouleront par vidéoconférence.

Le format des autres réunions de la CTOI au calendrier 2021, y compris les Groupes de travail, le CTCA09 et le Comité Scientifique, doit encore être décidé.

Cordialement,



Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.